

<b>Zeitschrift:</b>	Schweizer Erziehungs-Rundschau : Organ für das öffentliche und private Bildungswesen der Schweiz = Revue suisse d'éducation : organe de l'enseignement et de l'éducation publics et privés en Suisse
<b>Herausgeber:</b>	Verband Schweizerischer Privatschulen
<b>Band:</b>	33 (1960-1961)
<b>Heft:</b>	4
<b>Rubrik:</b>	Aus dem Wirken der Privatschulen

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 28.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## AUS DEM WIRKEN DER PRIVATSCHULEN

Fédération suisse des associations de l'enseignement privé

### *Billet du secrétaire général*

#### *Examens de français*

Depuis fort longtemps les trois associations romandes membres de notre Fédération ont organisé, chacune pour leur compte, des examens de langue française. Les élèves des différents instituts affiliés peuvent ainsi obtenir un certificat ou un diplôme de fin d'études délivré par une association régionale de l'enseignement privé suisse.

Jusqu'à présent également, le Département de l'Instruction publique du canton de Genève décernait officiellement un tel diplôme aux écoles privées de la place.

Il nous a semblé qu'une entente entre les associations romandes intéressées en vue d'organiser ce genre d'examens sur une base commune serait non seulement souhaitable, mais désirable; c'est pour donner suite à ce vœu que les délégués des trois associations romandes se sont rencontrés à plusieurs

reprises au cours de l'année 1959 et ont adopté des prescriptions uniformes réglant la délivrance de certificats et de diplôme de français aux élèves de nos instituts; ces prescriptions sont entrées en vigueur ce printemps; elles peuvent être obtenues soit auprès des associations régionales, soit auprès du secrétariat central de notre Fédération.

Une commission de coordination composée de deux délégués par association fixe les dates des sessions d'examens, veille à la bonne organisation et à la bonne marche de ceux-ci, s'occupe de la nomination des experts ainsi que de la préparation des épreuves; elle se réunit au moins une fois par année. Sa première séance a eu lieu au mois de mars 1960.

Voici les décisions qu'elle a prises:

1. Trois sessions d'examens annuelles sont organisées alternativement à Neuchâtel, Lausanne et Genève. La session de printemps est prévue à Neuchâtel, la session d'été à Lausanne ou Genève, suivant les dates et le nombre de candidats inscrits, et celle d'hiver à Neuchâtel.
2. Chaque association désigne elle-même deux experts chargés de préparer les problèmes d'examens, de les corriger et de faire passer les interrogations. Les épreuves ainsi préparées sont ensuite distribuées aux écoles intéressées pour servir de modèles d'exercices à leurs élèves.
3. Les candidats se présentent en règle générale à la session organisée par l'association régionale à laquelle l'institut est affilié. Sur demande motivée, ils peuvent être admis aux examens à une autre session et dans une autre localité.
4. Les certificats et les diplômes décernés aux élèves sont délivrés par l'association régionale organisatrice des examens; seuls les candidats qui se présentent à la session de Genève obtiennent, pour l'instant, un certificat ou un diplôme officiellement reconnu par ce canton.

Nous espérons que ces épreuves trouveront non seulement un écho favorable auprès des écoles membres de notre Fédération et de leurs nombreux élèves étrangers, mais aussi auprès de nos autorités cantonales, qui voudront bien, à l'instar de ce qui se fait à Genève, admettre la valeur de ces examens en accordant la reconnaissance officielle aux certificats et aux diplômes de français délivrés par nos associations régionales.

*Emile Regard*

**Die schlummernden Talente**

in jedem Kind zu wecken, ist keine leichte Arbeit, aber lebenswichtig. Die glückliche Zukunft des Kindes hängt von den Eindrücken ab, die es in der Schule empfängt. In den mehr und mehr überfüllten Klassen wird es für den Lehrer immer schwieriger, jedem Kind die nötige individuelle Aufmerksamkeit zu schenken.

BANDA hilft Ihnen, den persönlichen Kontakt wieder herzustellen. Verlangen Sie unseren Schulprospekt; er sagt Ihnen mehr darüber.

**ERNST JOST AG. ZÜRICH**  
Telephon (051) 27 23 10  
Sihlstrasse 1